

PLUi-HD

Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Pièce 2



VU POUR ÊTRE ANNEXÉ À LA DÉLIBÉRATION D'APPROBATION DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU : 9 DECEMBRE 2020



AGGLO DU
**SAINT
QUENTINOIS**

l'Agglo proche de vous !

Démarche accompagnée par :



AURÉLIE ROUQUETTE
ARCHITECTURE



G&B
GARRIGUES
BEAULAC

SOMMAIRE

I. TIRER PARTI DES DYNAMIQUES RÉGIONALES EN AFFIRMANT LE TERRITOIRE DU SAINT-QUENTINOIS COMME UN ESPACE CONNECTÉ ET INNOVANT	5 -
1. ACCROITRE LES OPPORTUNITES DE NOUVEAUX RELAIS DE CROISSANCE	5 -
a) Conforter l'offre d'enseignement supérieur et la « recherche et développement » sur l'Agglomération	5 -
b) Développer les secteurs et les sites à effet levier pour la croissance économique	6 -
2. FAIRE DU CŒUR D'AGGLOMERATION LE VECTEUR DE NOUVELLES DYNAMIQUES	7 -
a) Assurer la reconquête résidentielle et le renouvellement de l'offre en logements du cœur d'agglomération	7 -
b) Promouvoir une offre touristique urbaine permettant d'enrichir la destination du Saint-Quentinois et améliorer l'image et l'attractivité du cœur d'agglomération	8 -
c) Dynamiser les espaces urbains du cœur d'agglomération en leur permettant de répondre aux besoins des activités intégrées au tissu urbain	8 -
II. ACCROÎTRE ET PÉRENNISER L'ATTRACTIVITÉ DU SAINT-QUENTINOIS EN VALORISANT LE CADRE DE VIE OFFERT PAR LE TERRITOIRE	10 -
1. DEVELOPPER UN CADRE DE VIE DE QUALITE POUR CHAQUE HABITANT EN S'APPUYANT SUR LES SPECIFICITES DU SAINT-QUENTINOIS	10 -
a) Révéler et valoriser les spécificités patrimoniales du Saint-Quentinois	10 -
b) Assurer un cadre de vie qualitatif par la gestion durable des ressources naturelles	11 -
c) Proposer une offre résidentielle diversifiée à l'échelle de l'agglomération	13 -
2. VALORISER LES COMPLEMENTARITES VILLE-CAMPAGNE POUR UNE AGGLO SOLIDAIRE AU BENEFICE DE LA QUALITE DE VIE DES HABITANTS ET DES USAGERS DU TERRITOIRE	15 -
a) Faire de toutes les parties du territoire des contributeurs de l'attractivité et du développement du territoire	15 -
b) Engager un modèle de développement de tous les territoires par la valorisation des ressources propres	16 -
c) Assurer l'accessibilité des équipements et services par l'ensemble des habitants du territoire. -	17 -
TABLE THEMATIQUE	18 -

IMPULSER UNE CROISSANCE QUALITATIVE ET PERENNE

en organisant le territoire autour du pôle Saint-Quentinois et en l'inscrivant dans les dynamiques régionales

Le projet d'aménagement et de développement durables 2020-2030 s'inscrit dans un contexte de renouvellement pour le territoire du Saint-Quentinois :

- il concerne un territoire intercommunal élargi à 39 communes, pour une assise du projet de développement plus vaste et plus diversifiée ;
- il prend place dans un contexte de redéploiement de l'échelle régionale qui exprime son ambition dans le nouveau schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) ;
- il s'inscrit au terme d'une période de stabilisation des tendances démographiques et économiques connues par le Saint-Quentinois qui mettent un terme à une phase de décroissance continue et permettent aux élus d'envisager le renouveau de leur territoire.

Dans ce contexte, l'ambition des élus pour le territoire s'exprime en faveur d'un développement pérennisé et qualitatif s'appuyant sur l'affirmation du territoire « par lui-même », c'est-à-dire par la valorisation des atouts propres au Saint-Quentinois.

Il s'agit d'un positionnement où la recherche de croissance est qualitative, où le Saint-Quentinois conforte et consolide sa capacité de développement. Il cherche :

- à accroître son attractivité vis-à-vis des ménages d'actifs,
- à développer un modèle économique qui s'appuie sur ses savoir-faire tout en se diversifiant par l'exploration de nouveaux relais de croissance et gisements d'emplois,
- à s'inscrire dans les dynamiques régionales à l'interface de la métropole francilienne et de la conurbation lilloise pour mieux en tirer parti.

La dynamique poursuivie doit être le résultat choisi d'une nouvelle attractivité globale du territoire.

Le projet d'aménagement et de développement durables du Saint-Quentinois traduit et développe cette ambition, il détermine les orientations stratégiques de développement à horizon 2030 :

- Tirer parti des dynamiques régionales en affirmant le territoire du Saint-Quentinois comme un espace connecté et innovant,
- Accroître et pérenniser l'attractivité du Saint-Quentinois en valorisant son cadre de vie.

I. TIRER PARTI DES DYNAMIQUES RÉGIONALES EN AFFIRMANT LE TERRITOIRE DU SAINT-QUENTINOIS COMME UN ESPACE CONNECTÉ ET INNOVANT

1. Accroître les opportunités de nouveaux relais de croissance

L'ambition du Saint-Quentinois est de conforter sa capacité économique à la fois en accompagnant le développement des activités en place et en créant les conditions de développement pour de nouveaux relais de croissance. Le territoire souhaite saisir les opportunités offertes par les dynamiques régionales en tirant parti de la nouvelle économie numérique et s'inscrivant en lien avec les grands projets tel que le canal Seine Nord Europe.

a) Conforter l'offre d'enseignement supérieur et la « recherche et développement » sur l'Agglomération

Le Saint-Quentinois cherche à accroître la capacité d'innovation des filières économiques locales et le développement de filières supérieures à travers le renforcement des fonctions universitaires et de recherche et développement. L'objectif est de faciliter les passerelles entre les filières et les sphères de la formation et de l'entreprise pour nourrir les opportunités de nouveaux relais de croissance, notamment par :

- le développement des formations universitaires et de la vie universitaire sur le territoire : soutien et développement de l'offre de formation d'enseignement supérieur dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma Local de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (Parcours Robotique de Bac+2 à BAC+5, formations artistiques et métiers d'art), développement des capacités du Campus universitaire (notamment dans la perspective de la reconversion de la friche du Mal Juin), développement de l'offre résidentielle à destination des étudiants, etc.
- le soutien à la création et au développement d'entreprises en lien avec les filières innovantes notamment celle associées à la Robonumerique, en prévoyant la diversification des solutions d'accueil des entreprises : création d'incubateurs, développement du site Créatis, etc.

Pour accompagner et amplifier les effets d'entraînement en faveur de l'économie locale et de l'emploi, l'Agglomération développe les solutions permettant l'accueil de nouvelles activités économiques dans les tissus urbains du territoire.

b) Développer les secteurs et les sites à effet levier pour la croissance économique

▪ Valoriser les sites embranchés fer, le canal et le port de Saint-Quentin

Les sites connectés constituent des points stratégiques pour le développement et le rayonnement du territoire. La stratégie de renforcement de l'attractivité, de la compétitivité et de la lisibilité des sites d'activités du territoire s'appuie sur la valorisation de la fonction économique des grandes infrastructures :

- ferroviaire en renforçant la gare et préservant les quais et embranchements ferrés, et
- fluvial en développant des activités touristiques et de fret associées au canal (préservation d'un port urbain de marchandises, etc.

▪ Renforcer le rayonnement et l'attractivité des grands parcs d'activités communautaires

Le développement économique est envisagé à travers le renforcement des grands sites économiques structurants du territoire de l'Agglomération :

- La Clef des Champs, dont la vocation est d'accueillir des activités en lien avec le pôle mécanique (activités sportives et recherche & développement) tout en permettant l'accueil de manifestations et d'évènements de portée régionale ;
- Le Royeux, dont le renforcement de l'attractivité est envisagé à travers une affirmation de la vocation industrielle, pouvant nécessiter une augmentation des capacités du site ;
- Le Parc des Autoroutes, dont le développement est envisagé à travers une qualification des espaces et une densification commerciale ;
- la « zone sud » : future zone d'activités sur le secteur de Neuville-Saint-Amand, qui permettra de répondre aux enjeux de développement économique et commercial de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois en tirant parti du potentiel de vitrine économique offerte par les RD 1029 et 1044 et la proximité de l'autoroute A26.

▪ Contribuer au développement complémentaire et solidaire des activités de production industrielle et artisanale en milieu rural

Les espaces ruraux du Saint-Quentinois constituent un vivier important de nouvelles activités qui permettent de garantir la vitalité et la qualité de vie de ces espaces. Plusieurs filières sont identifiées et soutenues dans cette perspective :

- Les productions agricoles pour lesquelles doivent être maintenues les espaces de production agricole, les conditions d'accès et de circulation des engins agricoles, les possibilités de développement des installations et des équipements agricoles (par ex. plateformes) ;

- Les services à la personne notamment en accompagnant la montée en compétences (formation) des publics sur les métiers liés aux services à la personne et en déployant les structures sur le territoire dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma de l'Autonomie ;
- L'artisanat en prévoyant les possibilités d'accueil et de développement des activités artisanales sur le territoire notamment intégré aux tissus villageois – notamment en appui aux pôles ruraux tels que Jussy / Montescourt-Lizerolles ;
- Les activités tertiaires à domicile grâce au développement d'un environnement numérique, en particulier dans les territoires peu denses et peu desservis par les transports collectifs ;
- La production d'énergie s'appuyant sur la valorisation de ressources renouvelables locales (biomasse, méthanisation, solaire, photovoltaïque, etc.)

A travers la stratégie de développement économique de proximité, l'Agglomération du Saint-Quentinois cherche également à valoriser des filières 100% locales en s'appuyant sur des modèles de distribution adaptés aux besoins des habitants.

2. Faire du cœur d'agglomération le vecteur de nouvelles dynamiques

Pôle d'envergure régionale (cf. SRADDET Hauts-de-France), le cœur d'agglomération du Saint-Quentinois constitue un point d'entrée et d'échanges en lien avec les dynamiques économiques, touristiques et résidentielles régionales. Pour renforcer l'attractivité de l'ensemble du territoire et les échanges favorables à la dynamique et à la vitalité du territoire, la stratégie vise à accroître les capacités d'accueil résidentiel et économique des tissus urbains du cœur d'agglomération.

a) Assurer la reconquête résidentielle et le renouvellement de l'offre en logements du cœur d'agglomération

La vitalisation du cœur d'agglomération s'appuie sur une fonction résidentielle forte permettant de générer un dynamisme démographique. L'objectif de dynamisation du centre urbain de Saint-Quentin s'appuie sur une politique d'intensification résidentielle du centre qui implique :

- Le réinvestissement des tissus anciens pour accueillir de nouveaux logements : faciliter les rénovations et les extensions (diminution des exigences règlementaires concernant les stationnements) ;
- La requalification des friches industrielles et la mobilisation de ces gisements fonciers à la faveur de projets urbains innovants permettant d'accompagner la qualification de l'image du centre-ville et de son attractivité ;
- La rénovation urbaine des quartiers prioritaires pour une offre urbaine plus attractive :
 - Le périmètre du Programme Action Cœur de Ville de Saint-Quentin,

- Le secteur Faubourg d'Isle faisant déjà l'objet du PNRQAD*,
- Le secteur NPRU† : quartier Europe et Vermandois.

b) Promouvoir une offre touristique urbaine permettant d'enrichir la destination du Saint-Quentinois et améliorer l'image et l'attractivité du cœur d'agglomération

La destination touristique du Saint-Quentinois doit pouvoir s'appuyer sur une offre spécifique lisible liée au centre-ville de Saint-Quentin. L'objectif est d'enrichir la destination globale « Saint-Quentinois » en s'adressant également aux cibles urbaines (city-break) et au tourisme d'affaire. Cette stratégie de marketing territorial, qui vise à renouveler l'image de la ville, s'appuie sur deux axes principaux :

- Développer les activités liées à l'eau comme vecteur d'image attractive de la ville en écho à la stratégie « canal » et tourisme fluvestre portée à l'échelle de l'agglomération (commerces, marchés sur l'eau, culture, loisirs, activités nautiques, activités liées au vélo, activités équestres, chemin de halage, patrimoine historique autour du canal avec le touage et les maisons éclusières...), avec le développement de nouveaux modes de transport (taxi sur l'eau) qui implique l'aménagement d'espaces spécifiques aux abords du canal et du port.
- Renforcer l'offre de prestations de tourisme urbain et d'affaire, qui implique :
 - la valorisation du patrimoine urbain en faveur d'un tourisme d'affaire contributif de l'attractivité et du développement économique du territoire ;
 - le développement de l'offre locale en hôtellerie et restauration.

c) Dynamiser les espaces urbains du cœur d'agglomération en leur permettant de répondre aux besoins des activités intégrées au tissu urbain

Pour accroître l'attractivité, l'innovation et la qualité de vie du cœur d'agglomération, l'espace urbain du centre de Saint-Quentin doit permettre l'accueil des fonctions économiques, commerciales et de services supérieures. Cette dynamisation des tissus urbains s'appuie sur leur valorisation patrimoniale qui associe la créativité architecturale au respect de l'identité urbaine de Saint-Quentin.

Dans cette perspective, les capacités d'accueil des tissus urbains du centre-ville ou de ses abords sont renforcées à la faveur :

- des activités tertiaires notamment des formes de travail collaboratives ;

* Programme National de Rénovation des Quartiers Anciens Dégradés.

† Nouveau Programme de Renouvellement Urbain.

- d'une offre commerciale de centre-ville renouvelée permettant de répondre aux nouveaux modes de consommation telle que le commerce numérique ;
- d'une offre en équipements supérieurs permettant, notamment, d'accueillir des spectacles, des évènements sportifs, des conférences, des salons de portée régionale et nationale ;
- de l'accessibilité aisée du centre-ville impliquant des aménagements de l'espace public favorables aux modes doux et au bien-vivre en ville : accès recalibrés, création d'un itinéraire du cœur de ville, redistribution de l'offre en stationnement.

II. ACCROÎTRE ET PÉRENNISER L'ATTRACTIVITÉ DU SAINT-QUENTINOIS EN VALORISANT LE CADRE DE VIE OFFERT PAR LE TERRITOIRE

1. Développer un cadre de vie de qualité pour chaque habitant en s'appuyant sur les spécificités du Saint-Quentinois

Le Saint-Quentinois vise la reconquête de son attractivité résidentielle en valorisant les spécificités patrimoniales de son cadre de vie en assurant la qualité de l'offre en logements et en améliorant l'accessibilité de l'offre en services et équipements.

a) Révéler et valoriser les spécificités patrimoniales du Saint-Quentinois

▪ Des patrimoines urbains porteurs de l'identité du Saint-Quentinois

La mise en valeur du patrimoine bâti, urbain et architectural du territoire est envisagée dans la perspective d'une identité territoriale plus lisible et plus attractive permettant de contribuer au dynamisme culturel, touristique, économique et résidentiel du Saint-Quentinois. L'objectif est de contribuer à la préservation et à la valorisation de l'ensemble des patrimoines qu'ils apparaissent comme étant exceptionnels ou quotidiens.

Plus spécifiquement, l'ambition patrimoniale intègre :

- La protection des sites emblématiques et la valorisation de leurs abords par des projets urbains ambitieux et qualitatifs qui contribuent à la qualification des sites et notamment des abords de la basilique ;
- La valorisation du patrimoine Art Déco ;
- La révélation du patrimoine de la reconstruction ;
- L'accompagnement de l'évolution du patrimoine du quotidien (rural, agricole, industriel) qui s'adapte aux nouveaux besoins (accueil touristique, reconversion industrielle) ;
- L'évolution patrimoniale des tissus urbains traditionnel par une densification douce qui associe la constructibilité des disponibilités mobilisables et le respect des caractéristiques traditionnelles des tissus et des architectures urbaines et villageoises ;
- L'amélioration de la qualité du parc de logements et la reconquête de la qualité résidentielle des immeubles anciens afin d'assurer la qualification patrimoniale de l'ensemble des tissus bâtis.

En plus des objectifs de valorisation patrimoniale les opérations et interventions en faveur du renouvellement urbain et de l'intensification des tissus bâtis intégreront les objectifs de maîtrise des consommations énergétiques (isolation, nouveaux percements, extension, investissement des

combles, mises aux normes, etc.) et d'adaptation des logements aux personnes à mobilité réduite (maintien à domicile des personnes âgées, etc.).

- **Des patrimoines paysagers porteurs de la qualité de vie du Saint-Quentinois**

La valorisation de la proximité avec les grands espaces naturels et paysagers du territoire vise à l'amélioration de la qualité de vie et de l'attractivité du territoire. Elle s'appuie sur :

- L'affirmation de l'axe de la vallée de la Somme comme colonne vertébrale de la trame eco-paysagère du territoire et poumon vert de l'agglomération. Cette vocation est notamment portée par la valorisation de la réserve naturelle du Parc d'Isle qui doit associer préservation des qualités environnementales et renforcement de son accessibilité (par l'amélioration des conditions de stationnement des véhicules à ses abords) et de l'offre proposée aux usagers : balades en bacoves, service de petite restauration, aménagement d'une partie du Parc d'Isle en parc animalier ;
- La structuration paysagère de l'agglomération à travers : le maintien de coupures d'urbanisation entre les villages, le développement urbain priorisé dans les espaces bâtis existants (notamment en prévoyant de tendre à un équilibre entre la production de logements au sein des espaces bâtis existants et en extension de ces espaces), la maîtrise des extensions urbaines, la modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement des espaces bâtis notamment le long des axes routiers ;
- La végétalisation des tissus urbains en préservant les trames remarquables, en veillant à leur création dans les nouveaux projets urbains et en contribuant au renforcement de la végétalisation et de la place de l'arbre dans les espaces publics urbains.

b) Assurer un cadre de vie qualitatif par la gestion durable des ressources naturelles

Pour contribuer à l'amélioration de la qualité de vie des Saint-Quentinois, l'ambition de développement du territoire intègre la gestion durable des ressources naturelles. Il s'agit à la fois de maintenir les capacités de développement du territoire dans le temps en veillant à la pérennité de la disponibilité des ressources, et à la fois à sécuriser la qualité du cadre de vie offert par le territoire.

- **Sécuriser l'alimentation en eau potable**

Pour assurer la disponibilité des ressources en eau potable à long terme, la Communauté d'Agglomération vise à :

- Diversifier les sources d'approvisionnement pour sécuriser l'alimentation en eau potable de l'agglomération ;
- Sécuriser les captages d'alimentation en eau potable en anticipant l'application des déclarations d'utilité publique.

▪ **Gestion des déchets et économie circulaire**

Pour réduire l’empreinte des activités humaines sur l’environnement et concourir à un environnement plus sain pour les habitants du territoire, la Communauté d’Agglomération vise à :

- Améliorer la collecte de proximité en matière de déchets et engager des réflexions en faveur du développement de la collecte de proximité (collecte sur rendez-vous, broyeurs végétaux, conteneurs enterrés ou semi enterrés par exemple) ;
- Faciliter le tri sélectif pour améliorer la valorisation des déchets (déchèterie mobile, composteurs collectifs, projet de récupération de mégots de cigarettes, récupérateur d’eau de pluie) ;
- Développer le réemploi des déchets en donnant une seconde vie aux objets (par exemple troc Agglo en lien avec les déchèteries et la déchèterie mobile) et soutenant l’économie circulaire (projet innovant visant la récupération et le recyclage des mégots).

▪ **L’amélioration des conditions de vie des habitants par la lutte contre la précarité énergétique et la lutte contre l’habitat indigne**

Pour concourir à une meilleure qualité de vie et d’habitat pour les habitants du territoire, la Communauté d’Agglomération a pour objectif de :

- Renforcer les aides et les interventions permettant d’encourager les travaux de rénovation et de réhabilitation des logements que ce soit dans le centre de l’agglomération ou dans les secteurs ruraux ;
- Améliorer la communication et la sensibilisation des locataires et des propriétaires aux questions d’amélioration de leurs conditions de vies ;
- Engager un travail partenarial et mobiliser les acteurs publics et privés pour une meilleure connaissance et un meilleur accompagnement des habitants concernés.

▪ **Enrichir la trame verte et bleue du territoire à partir de l’axe de la Somme**

Le Val de Somme, le canal et les marais ainsi que les diverticules formant des incursions sur l’ensemble du territoire de l’agglomération et les espaces naturels connexes (boisements, zones humides, marais, étangs, etc.) constituent la matrice de la trame d’espaces naturels du territoire.

Ces espaces constituent les réservoirs de biodiversité majeurs et jouent un rôle essentiel dans le fonctionnement écologique global du territoire. L’amélioration de la biodiversité du territoire conciste d’une part, en la protection des réservoirs de biodiversité majeurs et d’autre part, en leur mise en réseau via des corridors écologiques. Aussi le renforcement des continuités écologiques est priorisé pour les échanges d’espèces entre la Somme et l’Oise.

La reconquête des équilibres naturels du fonctionnement du territoire, vise à :

- Intégrer la gestion des eaux de pluie à l’ensemble des aménagements en :

- renforçant les aménagements de bassins aquatiques, développant l'entretien et l'aménagement des cours d'eau, assurant la protection des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ;
 - protégeant les espaces bâtis des risques liés aux coulées de boues, en maintenant des alignements boisés et des haies dans les espaces agricoles.
- Intégrer un objectif de biodiversité positive dans les futurs aménagements et opérations d'urbanisation en prévoyant la création d'espaces écologiques et en encourageant la végétalisation des bâtiments.

- **Maîtriser l'exposition des habitants aux risques et nuisances**

Territoire vulnérable aux risques naturels et technologiques, l'amélioration de la qualité de vie du Saint-Quentinois implique de :

- Maîtriser l'exposition aux pollutions liées aux sols notamment à travers le renouvellement et le réinvestissement des anciens sites industriels (friches) dans le cadre du renouvellement urbain. Dans ce cas, la qualité des sols doit être compatible avec les nouveaux usages envisagés ;
- Préserver les dynamiques hydrographiques du territoire afin de contribuer à la prévention des risques naturels : encadrer l'urbanisation dans les secteurs soumis aux risques d'inondation, d'abords par l'application des Plans de Prévention du Risque Inondation (PPRI) et aussi en prenant en compte la place de l'eau dans les nouveaux aménagements afin de ne pas aggraver les risques en aval ;
- Limiter les risques liés aux coulées d'eaux boueuses en envisageant les mesures et aménagements de prévention et en limitant strictement les extensions de l'urbanisation dans ces secteurs ;
- Prendre en compte les risques technologiques, notamment ceux liés aux sites SEVESO encadrés par des Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) ainsi que ceux liés à la présence des silos (abords du silo de Flavy-le-Martel par exemple).

c) Proposer une offre résidentielle diversifiée à l'échelle de l'agglomération

La qualité du cadre du vie et l'attractivité du territoire du Saint-Quentinois implique la mise en œuvre d'une politique de reconquête et de qualification de l'offre en logements. L'accompagnement de la Communauté d'Agglomération dans la recomposition du parc doit permettre :

- d'adapter la production aux besoins locaux et à l'évolution du territoire,
- d'améliorer le niveau de qualité de l'offre en logements disponible sur le territoire
- d'anticiper les besoins futurs des habitants du territoire dont les parcours de vie sont diversifiés et s'allongent.

L'objectif est d'accompagner une évolution du parc de logements correspondant à un rythme annuel de 140 logements par an entre 2020 et 2030 et permettant de répondre :

- aux besoins d'une population de près de 83 250 habitants[‡] à l'horizon 2030,
- aux besoins d'équilibre du marché et du territoire.

La Communauté d'Agglomération cherche à adapter l'offre de logements du territoire en répondant aux objectifs suivants :

- Diversifier l'offre résidentielle à chacune des échelles de l'aménagement : agglomération, commune, quartier et ainsi :
 - Favoriser la production de logements à destination des familles dans le cœur de ville de Saint-Quentin pour assurer une mixité sociale et générationnelle, une diversité des équipements et services ;
 - Encourager la production de logements intermédiaires et semi-collectifs dans les communes périurbaines pour pérenniser, voire développer, les équipements de proximité ;
 - Accompagner l'évolution et l'adaptation des logements et des bâtis dans les communes rurales pour assurer la pérennité des patrimoines bâtis.
- Remobiliser les logements vacants existants ;
- Améliorer la qualité de l'habitat privé et public ;
- Faciliter l'accès au logement à tous les publics du territoire ;
- Accompagner l'adaptation des logements de manière à faciliter le maintien à domicile des personnes âgées ;
- Accompagner l'adaptation des logements aux enjeux de maîtrise énergétique.

L'aménagement d'aires d'accueil respectueux du mode de vie des gens du voyage est une exigence nationale à décliner sur le territoire. L'agglomération doit poursuivre sa politique d'accueil pour être en mesure de répondre aux besoins des gens du voyage.

Il s'agit donc pour l'Agglomération d'envisager, dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage :

- une aire d'accueil à rééquilibrer et,
- une aire de passage à créer.

[‡] population totale

2. Valoriser les complémentarités ville-campagne pour une agglo solidaire au bénéfice de la qualité de vie des habitants et des usagers du territoire

L'ambition est de jouer de la diversité des espaces du territoire du Saint-Quentinois pour augmenter et diversifier l'offre territoriale (logements, emplois, équipements, loisirs, études, etc.), la qualité du cadre de vie proposé et l'attractivité.

a) Faire de toutes les parties du territoire des contributeurs de l'attractivité et du développement du territoire

▪ Soutenir des pôles de proximité relais à Saint-Quentin pour assurer la proximité des services avec les habitants

L'objectif est de contribuer au renforcement de pôles locaux en proposant une offre de services et d'équipements intermédiaire :

- Flavy-le-Martel renforce ses équipements (création d'une nouvelle caserne, nouvelle médiathèque) ;
- Montescourt-Lizerolles conforte son offre ;
- Les autres communes poursuivent leur développement en termes de logements, de services et d'équipements afin de maintenir leur population, voire de l'augmenter légèrement.

▪ Assurer l'équilibre de l'offre en services et commerces entre les différentes parties du territoire

Le développement de l'offre en commerces et services vise à :

- Renforcer l'offre du cœur d'agglomération, en articulation avec la mise en œuvre du programme Action Cœur de ville, et en adaptant l'offre commerciale aux nouveaux modes de consommation (e-commerce, click-and-collect...) ;
- Maintenir l'attractivité de l'offre commerciale de périphérie en maîtrisant les nouveaux développements, en accompagnant la requalification des espaces commerciaux périphériques les plus anciens, en facilitant l'accès aux espaces commerciaux par les différents modes de transport ;
- Conforter l'armature du territoire en matière de commerces et de services à la personne en faveur d'une offre de proximité dans les centres et en particulier dans les centres bourgs de Flavy-le-Martel et de Montescourt-Lizerolles ;
- Maintenir et développer les commerces et les services de proximité et de première nécessité dans les communes rurales de l'agglomération et les quartiers les moins

desservis en encourageant le développement de formes innovantes et flexibles (création de points multiservices, conciergerie, itinérance...).

De façon complémentaire, la stratégie de renforcement de l'offre résidentielle vise à rechercher prioritairement la production de logements au plus près des services et équipements, dans le tissu existant : proximité des habitants avec ces services et équipements, réduction des déplacements domicile/travail, diminution des temps de parcours, et de l'impact de l'urbanisation sur les milieux agricoles et naturels (moins d'artificialisation des sols).

Cette stratégie vise également une rationalisation des déplacements et une réduction de la dépendance à l'automobile. Elle s'accompagnera d'un développement des solutions favorisant la mobilité de proximité.

b) Engager un modèle de développement de tous les territoires par la valorisation des ressources propres

▪ Développement touristique

- Engager la « mise en tourisme » du territoire à travers les différents secteurs de production locale : les productions de terroir et circuits courts, les savoir-faire locaux et les magasins d'entreprise, les city-break, le bien être, la randonnée, l'offre « famille », le slow tourisme ;
- Aménager la mise en réseaux des cheminements et itinéraires de randonnées sur le territoire dont les chemins de Saint Jacques de Compostelle et la via Francigena ;
- Conforter les atouts naturels existants sur le Saint-Quentinois : aire de camping-car à Fonsomme, valorisation du canal, de la Somme et du canoë-kayak... ;
- Structurer une offre nature autour de la Somme, le canal (axe véloroute structurant support et diffuseur des mobilités douces, etc.) et les marais.

▪ Développement agricole

- Préserver des espaces de production attractif en limitant les développements urbains à environ 175 ha entre 2020 et 2030 ;
- Maintenir des capacités d'implantation des équipements nécessaires à l'évolution des pratiques agricoles (plateformes) ;
- Améliorer les conditions des circulations agricoles : comptabilité des aménagements des traversés des bourgs, maintien des « tours de ville » en privilégiant leur vocation agricole et en n'en faisant pas des supports au développement urbain.

- **Développement de la production d'énergie**

En lien avec le Plan Climat Air Énergie Territorial et la labellisation CITERGIE, l'Agglomération engage le territoire dans la transition énergétique. La contribution du territoire au mix énergétique d'origine renouvelable est envisagée dans le cadre d'une maîtrise du développement des installations de production d'origine éolienne et à la faveur de la production associée au photovoltaïque et à la méthanisation.

c) Assurer l'accessibilité des équipements et services par l'ensemble des habitants du territoire

- Assurer l'accessibilité du cœur de ville pour tous à travers la requalification / recalibrage des axes structurants pénétrants dans le cœur de ville (boulevard de Verdun notamment) et permettant la diversité des modes de déplacement ;
- Conforter l'offre de mobilités entre les espaces ruraux et le pôle urbain à travers :
 - le soutien à l'offre en transport à la demande (TAD) ;
 - le développant des solutions innovantes qui privilégie la mutualisation de la voiture (covoiturage, auto-stop organisé) ;
 - le renforcement d'un réseau d'itinéraires cyclables hiérarchisé à l'échelle de l'agglomération (piste le long de la RD300 entre Rouvroy et Harly).
- Apaiser les circulations automobiles dans les cœurs de bourg notamment aux abords de lieux de vie et les centralités (maîtrise de la vitesse dans les traversées de bourg, réalisation de contournements par exemple Jussy) et dans les quartiers résidentiels.

Table thématique

Le champ des orientations générales et objectifs du PADD introduit dans le code de l'urbanisme à l'article L.151-1

Thématiques	Pages
1. Aménagement	p.5. Faciliter les passerelles entre la formation et l'entreprise : développement des formations et de la vie universitaire, soutien aux filières innovantes (robonumérique, sport...)
2. Equipement	p.6. Renforcer le rayonnement des grands parcs d'activités économiques communautaires.
3. Urbanisme	pp.6 et 7 Garantir la vitalité économique et la qualité des espaces ruraux : maintien et développement de la production agricole, services à la personne, développement des activités artisanales, développement du tertiaire à domicile.
<i>Ces thèmes sont liés et abordés de manière transversale dans le PADD.</i>	p.7. Valoriser les filières 100% locales.
	pp.10,12 et 14. Intégrer les objectifs de maîtrise des consommations énergétiques.
	p.11. Diversifier les sources d'approvisionnement en eau potable et les sécuriser les captages (sécurisation de la ressource et de la desserte).
	p.12. Améliorer la collecte de proximité, la valorisation et le réemploi des déchets.
	p.13. Maîtriser l'exposition aux pollutions aux sols (renouvellement et réinvestissement des friches industrielles).
	pp.13. Préserver les dynamiques hydrographiques et limiter les secteurs soumis aux risques de coulées d'eaux boueuses.
	p.13. Prendre en comptes les risques industriels et technologiques.
	pp.12 et 14 Accompagner l'adaptation des logements aux enjeux de maîtrise énergétique.
	p.13. Protéger les espaces bâtis des risques de coulées de boues.
	p.15. Renforcer l'offre en équipements et veiller à la solidarité et à l'équité de l'accès aux services.
p.17. Accompagner le lancement du PCAET.	
p.17. Conforter l'offre de mobilités entre les espaces ruraux et le pôle urbain : soutien de l'offre en TAD, mutualisation de la voiture, renforcement et hiérarchisation de l'offre cyclable de l'agglomération.	

Thématiques	Pages
4. Protection des espaces naturels, agricoles et forestiers	<p>p.7. Utiliser le potentiel existant dans l'enveloppe urbaine et tendre à un équilibre de production de logements au sein des espaces bâtis existants et en extension.</p> <p>p.11. Affirmer l'axe de la vallée de la Somme comme colonne vertébrale éco-paysagère, maintenir les coupures d'urbanisation, valoriser la réserve naturelle, maîtriser les extensions urbaines, préserver les trames jardins et renforcer la végétalisation en milieu bâti.</p> <p>p.11. Maîtriser les extensions urbaines, modérer la consommation de l'espace et lutter contre l'étalement des espaces bâtis notamment le long des axes routiers.</p> <p>p.16. Préserver les espaces de production en limitant les développements urbains à environ 175 ha entre 2020 et 2030.</p>
5. Préservation et restauration des continuités écologiques	<p>p.7. Utiliser le potentiel existant dans l'enveloppe urbaine et tendre à un équilibre de production de logements au sein des espaces bâtis existants et en extension.</p> <p>p.11. Valoriser la réserve naturelle.</p> <p>p.11. Affirmer l'axe de la vallée de la Somme comme la colonne vertébrale de la trame éco-paysagère du territoire et le poumon vert de l'agglomération.</p> <p>p.11. Végétaliser les tissus urbains.</p> <p>p.11. Maîtriser les extensions urbaines, modérer la consommation de l'espace et lutter contre l'étalement des espaces bâtis notamment le long des axes routiers.</p> <p>p.12. Protéger les réservoirs de biodiversité (val de Somme, canal et marais et espaces naturels connexes).</p> <p>p.12. Intégrer la gestion des eaux dans les aménagements.</p> <p>p.13. Intégrer un objectif de biodiversité dans les futurs aménagements.</p> <p>p.13. Préserver les dynamiques hydrographiques.</p>

Thématiques	Pages
<p>6. Habitat</p> <p><i>Cette thématique fait l'objet d'un Programme d'Orientations et d'Actions</i></p>	<p>p.5. Développer l'offre résidentielle à destination des étudiants.</p> <p>p.7. Réinvestir les tissus anciens pour accueillir de nouveaux logements.</p> <p>p.7. Utiliser le potentiel existant dans l'enveloppe urbaine et tendre à un équilibre de productions de logements au sein des espaces bâtis existants et en extension.</p> <p>p.7. Accompagner la rénovation urbaine des quartiers prioritaires.</p> <p>p.14. Produire annuellement 140 logements sur la période 2020-2030.</p> <p>p.14. Répondre aux besoins d'une population de 83 250 habitants à horizon 2030.</p> <p>p.14. Améliorer la complémentarité des offres résidentielles sur le territoire et accroître l'attractivité résidentielle de Saint-Quentin.</p> <p>p.14. Diversifier l'offre résidentielle aux échelles de l'agglomération, des communes et des quartiers.</p> <p>p.14. Favoriser la production de logements à destination des familles dans le cœur de Ville de Saint-Quentin (mixité sociale et générationnelle).</p> <p>p.14. Encourager la production de logements intermédiaires et semi-collectifs dans les communes périurbaines.</p> <p>p.14. Accompagner l'adaptation et l'évolution des logements dans les communes rurales.</p> <p>p.14. Accompagner l'adaptation des logements aux enjeux de maîtrise énergétique.</p> <p>p.14. Poursuivre la politique d'accueil des gens du voyage.</p> <p>p.15. Rechercher prioritairement la production de logements au plus près des services et commerces.</p>
<p>7. Modération de la consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers</p>	<p>p.6. Maintenir les espaces de production agricole, les conditions d'accès et de circulation des engins agricoles, les possibilités de développement des installations et des équipements agricoles.</p> <p>p.5. Réinvestir les tissus anciens pour accueillir de nouveaux logements.</p> <p>p.5. Utiliser le potentiel existant dans l'enveloppe urbaine et tendre à un équilibre de productions de logements au sein des espaces bâtis existants et en extension.</p> <p>p.16. Préserver les espaces de production en limitant les développements urbains à environ 175 ha entre 2020 et 2030.</p> <p>p.12. Maintenir les capacités d'implantation nécessaires aux pratiques agricoles.</p> <p>p.11. Maîtriser les extensions urbaines, modérer la consommation de l'espace et lutter contre l'étalement des espaces bâtis notamment le long des axes routiers.</p>

Thématiques	Pages
<p>8. Transports et déplacements</p> <p><i>Cette thématique fait l'objet d'un Programme d'Orientations et d'Actions</i></p>	<p>p.6. Valoriser les sites embranchés fer, le canal et le port de Saint-Quentin.</p> <p>pp.7 et 8. Utiliser le potentiel existant dans l'enveloppe urbaine et tendre à un équilibre de productions de logements au sein des espaces bâtis existants et en extension.</p> <p>p.9. Développer les aménagements de l'espace public favorable aux modes doux en ville.</p> <p>p.15. Faciliter l'accès aux espaces commerciaux par les différents modes de transport.</p> <p>pp.15 et 16. Rechercher prioritairement la production de logements au plus près des services et commerces.</p> <p>p.16. Aménager la mise en réseaux des itinéraires de randonnée.</p> <p>p.17. Améliorer les conditions de circulation des engins agricoles.</p> <p>p.17. Assurer l'accessibilité du cœur de ville (requalification – recalibrage des pénétrantes).</p> <p>p.17. Conforter l'offre de mobilités entre les espaces ruraux et le pôle urbain : soutien de l'offre en TAD, mutualisation de la voiture, renforcement et hiérarchisation de l'offre cyclable de l'agglomération.</p> <p>p.17. Apaiser les circulations automobiles dans les cœurs de bourg, aux abords de lieu de vie et dans les quartiers résidentiels.</p>
<p>9. Développement des communications numériques</p>	<p>p.5. Développer un environnement numérique dans les territoires peu denses et peu desservis par les transports collectifs.</p> <p>p.15. Adapter l'offre commerciale aux nouveaux modes de consommation (e-commerce, click-and-collect...).</p>

Thématiques	Pages
<p>10. Équipement commercial</p> <p><i>Cette thématique fait l'objet d'un OAP Commerces</i></p>	<p>p.9. Renouveler l'offre commerciale de centre-ville pour répondre aux nouveaux modes de consommation.</p> <p>pp. 9 et 10. Maintenir les conditions d'accessibilité du centre-ville de Saint-Quentin.</p> <p>p.15. Renforcer l'offre en commerces et services du cœur d'Agglomération en lien avec le programme Action Cœur de Ville.</p> <p>p.15. Maintenir l'attractivité commerciale de périphérie.</p> <p>p.15. Conforter l'armature territoriale en matière de commerces et de services (offre des centres bourgs de Flavy-le-Martel et Montescourt-Lizerolles)</p> <p>p.15. Maintenir et développer les commerces et les services de proximité et de première nécessité dans les communes rurales et les quartiers de l'agglomération les moins desservis.</p> <p>p.15. Adapter l'offre commerciale aux nouveaux modes de consommation (e-commerce, click-and-collect...).</p> <p>p.16. Rechercher prioritairement la production de logements au plus près des services et commerces.</p>

Thématiques	Pages
<p>11. Développement économique et loisirs</p>	<p>p.5. Faciliter les passerelles entre la formation et l'entreprise : développement des formations et de la vie universitaire, soutien aux filières innovantes (robonumérique, sport...).</p> <p>p.5. Soutenir les filières innovantes.</p> <p>p.6. Valoriser les sites embranchés fer.</p> <p>p.6. Renforcer le rayonnement des grands parcs d'activités économiques communautaires.</p> <p>p.7. Améliorer la connectivité des parcs d'activités.</p> <p>p.7. Valoriser des filières 100% locales.</p> <p>p.8. Développer les activités liées à l'eau et mettre en œuvre une stratégie canal et tourisme fluvestre.</p> <p>p.8. Renforcer les prestations de tourisme urbain et d'affaire.</p> <p>p.8. Renforcer l'offre locale en hôtellerie et restauration.</p> <p>p.10. Valoriser le patrimoine urbain.</p> <p>p.10. Protéger les sites patrimoniaux emblématiques.</p> <p>p.10. Valoriser le patrimoine Art Déco et révéler le patrimoine de la reconstruction.</p> <p>p.10. Accompagner l'évolution du patrimoine du quotidien et l'adapter aux nouveaux besoins.</p> <p>p.16. Engager la mise en tourisme du territoire.</p> <p>p.16. Aménager la mise en réseaux des itinéraires de randonnée.</p> <p>p.16. Structurer une offre Nature autour de la Somme.</p> <p>p.18. Conforter les atouts naturels du territoire.</p>